



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Note de présentation

Dans le cadre de travaux de curage de l'étang sur la commune de l'Etoile, une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement a été déposée par la fédération des pêcheurs de la Somme. Les travaux consisteront à désenvaser une partie de l'étang (9 000 m²), et à créer une berge en pente douce. Cela permettra de redonner une hauteur d'eau plus importante. En amont des travaux les plants d'Utriculaire commune seront déplacés.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 12 avril 2022. Le dossier a été transmis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui a rendu un avis favorable sous réserve le 9 mai 2022.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public pendant une durée de 15 jours, soit du 20 juillet au 4 août inclus.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante :
ddtm-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.